

**PROCES VERBAL**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2018**  
**MIS AU VOTE LORS DE LA SEANCE DU 28 MARS 2018**

---

**Aucune observation n'est portée, le Procès VERBAL est approuvé à l'UNANIMITE**

Le 27 février deux mille dix-huit,

Le Conseil Municipal de la Commune du Palais-sur-Vienne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Isabelle BRIQUET, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 février 2018

**Présents : Mme Isabelle BRIQUET - M. Ludovic GERAUDIE - Mme Corinne JUST - M. Denis LIMOUSIN - M. Martial BRUNIE - Mme Nadine PECHUZAL - M. Christophe BARBE - Mme Paule PEYRAT - M. Christophe LABROSSE - M. Philippe ARRONDEAU - Mme Annie BONNET - M. Richard RATINAUD - M. Jean-Claude MEISSNER - Mme Annie PAUGNAT - M. Christophe MAURY - Mme Joëlle BAZALGUES - Mme Chantal FRUGIER - M. Yvan TRICART - Mme Carole SALESSE.**

**Représentés : Mme Laurence PICHON par Mme Corinne JUST  
M. Laurent COLONNA par Mme Annie BONNET  
Mme Michaëlle YANKOV par Mme Isabelle BRIQUET  
Mme Eliane PHILIPPON par M. Ludovic GERAUDIE  
M. Fabien HUSSON par M. Christophe LABROSSE**

**Monsieur Jean-Claude MEISSNER a été élu secrétaire de séance**

---

- 1/2018 - *Débat d'Orientations Budgétaires 2018*
- 2/2018 - *Modification d'Autorisation de Programme et Crédit de Paiement (AP/CP) pour la construction de la cuisine centrale*
- 3/2018 - *Modification d'Autorisation de Programme et Crédit de Paiement (AP/CP) pour la mise en accessibilité du stade Raymond Claveyrollas*
- 4/2018 - *Signature d'une convention de passage avec la commune de Saint Priest Taurion et M. de LAVERGNE Philippe sur les parcelles AZ 32, 34 et 103 sises sur la commune de Saint Priest Taurion*
- 5/2018 - *Modification du tableau des emplois*
- 6/2018 - *AGGLO - Désignation des représentants au sein de la Commission Consultative de Règlement Amiable*

**Madame le Maire demande si le procès-verbal de la séance du 20 décembre 2017 appelle des observations.**

**Aucune observation n'étant portée, le procès-verbal de la séance du 20 décembre 2017 est adopté à l'unanimité**

---

Yvan TRICART

*Je souhaite faire une observation, non pas sur le compte rendu de la séance, mais sur les comptes rendus des bureaux municipaux. Lors du dernier Conseil Municipal, nous avons fait un point sur le SIEPAL, Ludovic GERAUDIE avait répondu, et, concernant la carte page 118, avait indiqué ne pas avoir été au bout du document. J'ai découvert en relisant les comptes rendus des bureaux municipaux que 15 jours avant, le bureau municipal, au nom de la commune, avait donné son avis sur les orientations du SIEPAL. Le relevé de conclusions du bureau Municipal indiquait que Ludovic GERAUDIE avait présenté, lors de la réunion du SIEPAL, les remarques de la commune du Palais sur le DOO du SCOT de l'agglomération de Limoges. Je trouve dommage qu'au moment où nous avons parlé du SIEPAL, vous ne nous ayez pas dit que les remarques de la commune avaient déjà été faites. Je voudrais savoir si nous pouvions avoir les remarques de la commune et je maintiens l'idée d'en débattre lors d'une commission comme cela avait été promis car je souhaite qu'il y ait ce débat. J'ai été surpris alors même que le document n'a pas été traité à fond que des remarques aient été faites 15 jours avant le Conseil Municipal de la commune, cela ne change pas fondamentalement les choses mais je voudrais avoir une explication.*

Madame le Maire

*Je vais donner la parole à Ludovic GEDAUDIE pour la précision utile à apporter à ce sujet-là.*

Ludovic GERAUDIE

*Merci de prêter attention aux travaux du SIEPAL, effectivement j'ai fait remonter les remarques de la commune mais il s'agissait de remarques techniques de nos services qui ont été amenés à regarder le document. Cela ne concerne pas les annexes mais le premier document de travail, et, si ma mémoire est bonne, il y avait 2-3 remarques liées à des zonages qui ne prenaient pas en considération le travail que nous avons effectué collectivement via notre PLU, nous avons donc fait remonter ces remarques. Pour votre information complète, le document du SIEPAL, le DOO, est encore en cours de validation, nous avons les remontées de l'ensemble des partenaires associés dont les associations, les collectivités et l'Etat, je ne vous cache pas qu'il y a un certain nombre de remontées qui se font jour, notamment de la part d'associations mais aussi de l'Etat. Le document de travail doit encore faire l'objet de certaines modifications, nous nous préparons à quelques semaines voire quelques mois de travail, preuve que tout n'est pas ficelé et que les choses avancent, vous avez fait de remarques sur des cartographies, d'autres personnalités associées ont fait d'autres remarques nous essayons d'avancer. Au dernier conseil municipal je m'étais engagé sur une présentation en commission urbanisme, nous allons attendre que les services du SIEPAL avancent en prenant en compte toutes les remarques, ce qui est retenu et ce qui ne l'est pas, car, tout ne peut pas l'être, certaines choses peuvent être antinomiques par rapport à d'autres, nous parlons de densité, de tailles de parcelles, c'est un travail assez considérable qui s'impose au PLU, donc, tout le monde fait bien faire remonter son ressenti. Pour l'instant c'est un travail de collecte des remarques et nous allons essayer de travailler, mais, je maintiens que dans les prochaines semaines, lorsque le document sera un peu avancé, nous ferons un retour pour la commission urbanisme.*

Madame le Maire

*En fait la rédaction était maladroite, il s'agissait de remontées techniques des services et non pas l'avis que nous pouvions être amené à donner puisque celui-ci doit passer en Conseil Municipal.*

## **DELIBERATION n°1/2018**

### **Débat d'Orientations Budgétaires**

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 28 février 2018

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 28 février 2018

*Tout d'abord, je dois vous faire des excuses quant au document qui vous a été envoyé. Comme vous avez pu le voir, nous avons conservé le document de travail, même s'il n'y a pas beaucoup de choses qui changent, vous a été distribué sur table, les orientations concernant le budget annexe de l'eau puisque maintenant nous devons aussi présenter des orientations budgétaires même si elles sont très succinctes sur ce budget. Concernant le budget principal, la page 25 - dernière page de votre document - aurait dû aussi être modifiée au niveau de la section de fonctionnement, sur le chapitre 77 du CA 2017, il est porté la somme de 46 304 euros au lieu de 37 404 euros, bien entendu la somme totale est modifiée d'autant, au lieu des 5 937 977 euros, il s'agit de 5 929 077 euros.*

*Après 4 années de baisses des dotations ; les orientations budgétaires s'inscrivent dans le cadre de la loi de programmation pluriannuelle des finances publiques 2018-2022 et des lois de finances. Après les 11 milliards d'économies réalisées par les collectivités pour contribuer au redressement des comptes publics, ce sont maintenant 13 milliards qui sont attendus des collectivités pour atténuer le déficit de l'Etat. Quand bien même les collectivités de notre taille ne seraient pas concernées directement par la contractualisation imposée par l'Etat aux 340 plus importantes collectivités, elles doivent pour autant respecter les objectifs assignés par la loi de programmation et subiront par voie de conséquence les restrictions exigées des départements et des EPCI auxquels elles appartiennent. Pour ce qui est de notre commune, ce sont près de 400 000 euros qui ont contribué au redressement des comptes publics et donc 400 000 euros qui ne serviront plus au développement communal. Ceci étant, grâce à la maîtrise des charges de fonctionnement que nous poursuivons depuis des années, nous avons pu maintenir nos différents niveaux d'épargne, y compris de l'épargne nette même si l'on note un important tassement de cette année. Cette contraction de l'épargne nette est plus particulièrement à surveiller dans un contexte de diminution de nos ressources. En effet, indépendamment de la loi de finances, notre DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) devrait baisser en 2018, du fait d'un nombre moins important d'habitants et d'un potentiel fiscal supérieur au potentiel moyen. La DNP (Dotation Nationale de Péréquation) devrait elle aussi être sensiblement à la baisse en 2018. La recette provenant du FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal) devrait nous être versée cette année encore, compte tenu de la stabilité des périmètres des ensembles intercommunaux. La réforme de la Taxe d'Habitation n'impactera pas le budget communal, le dégrèvement étant pris en charge par l'Etat sur la base des taux 2017. A noter que 940 foyers sur la commune bénéficient déjà d'un dégrèvement, donnée à bien prendre en compte afin de prendre conscience de l'étendu des dégrèvements concernant notre collectivité. Par contre, la compensation versée au titre des ménages modestes ne sera que très partielle, entraînant une perte de fiscalité de plus de 50 000 euros. La plus grande maîtrise de nos charges de fonctionnement s'imposera donc toujours cette année. Ces charges ont toujours été particulièrement tenues puisqu'elles progressent de 0,5% en moyenne de 2013 à 2017, alors que*

dans le même temps de nouveaux services ont été mis en place, comme les ateliers périscolaires, dernièrement, la nouvelle cuisine centrale, et que d'importantes mesures concernant le personnel communal ont été mises en œuvre. La plupart de ces charges sont les conséquences de décision de l'Etat qui nous demande dans le même temps de réaliser des économies substantielles. Il vous est proposé de maintenir le cap en 2018 avec une évolution des dépenses de fonctionnement de BP à BP inférieure à 1% en prenant en compte, sur les charges à caractère général, du fonctionnement de la cuisine centrale en année pleine, de la mise en service des nouveaux vestiaires et du renouvellement et de l'entretien des classes numériques dans les différents groupes scolaires et pour les charges de personnel, de l'augmentation du taux des cotisations sécurité sociale pour les agents titulaires, du nouveau système d'astreinte et de la compensation partielle de l'augmentation de la CSG de 1,7%.

Les recettes sont prévues en diminution, compte tenu de la baisse attendue des dotations et du peu de dynamisme de nos bases fiscales. Compte tenu de l'évolution des compétences transférées, l'Attribution de Compensation versée par l'agglomération diminuera de plus de 90 000 euros, seul le FPIC pourrait être maintenu à son niveau de 2017 si l'agglomération fait de nouveau le choix d'une répartition solidaire, par précaution, seul le montant du fonds dit de droit commun est compté. Dans ces conditions et compte tenu des années précédentes de fort investissement, il vous sera proposé un niveau d'investissement modéré (environ 500 000 euros) dans le cadre du PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement), orienté principalement vers les écoles, la poursuite de l'Ad'AP et le renouvellement du matériel devenu trop vétuste et générant des frais d'entretien prohibitifs. Ces investissements seront financés par le FCTVA, les subventions propres aux investissements concernés et le fonds de roulement. Il n'est pas envisagé de recourir à l'emprunt afin d'atténuer le montant de la dette globale de la collectivité et laisser des marges de manœuvre qui ne seront pas recherchées par un recours à la fiscalité. Nouveauté cette année dans la présentation des orientations budgétaires, le budget annexe de l'eau. Vous le savez, chaque année ce budget est particulièrement tenu, il est composé pour l'essentiel de l'achat et des ventes d'eau et prévoit les travaux nécessaires à l'entretien des réseaux. Comme en 2017, le budget 2018, sauf circonstances exceptionnelles, devraient s'équilibrer sans emprunt. Voici sommairement une présentation des orientations budgétaires, je vais laisser Denis LIMOUSIN vous faire une présentation du Power Point que nous avons eu en commission des finances qui montre bien la situation et l'évolution de la commune sur l'exercice précédent.

### **Présentation des orientations budgétaires par Denis LIMOUSIN – Power Point joint en annexe.**

#### Madame le Maire

La dette des collectivités est vraiment très minime dans la dette globale, par ailleurs, là où toutes les collectivités ne sont pas absolument comparables, c'est sur le maintien de l'épargne brute, beaucoup de collectivités, et aussi autour de nous, ont fait le choix du recours massif à la fiscalité pour maintenir leurs marges, ce que nous n'avons pas choisi de faire.

#### Yvan TRICART

Dans ce contexte général, nous parlons de la dette, mais, la dette de l'Etat et celle des communes n'est pas la même. Il n'y a personne pour couvrir la dette de l'Etat à part les générations futures, tandis que la dette des communes est couverte par un emprunt que nous remboursons. C'est particulièrement injuste de faire payer les communes et de les obliger à se restreindre sur les services rendus à la population pour payer cette dette qui est celle de l'Etat et pas celle des communes. La commune du Palais a une dette, mais, elle est couverte par des emprunts remboursables en fonction de son « train de vie » pour parler simplement. Je reste totalement en désaccord, je l'avais dit avant l'élection Présidentielle, avec les orientations de ce gouvernement qui est de faire payer les communes. Nous ne nous apprêtons pas à augmenter les impôts, mais, beaucoup de communes doivent trouver des solutions, soit emprunter, soit faire payer plus cher les services, c'est particulièrement injuste, on peut se gargariser de faire baisser les impôts à certains endroits si c'est pour les augmenter de l'autre. Ce serait bien de noter que ce n'est pas juste de faire payer cette dette-là aux communes. Il faut tirer des conclusions de ces chiffres.

#### Denis LIMOUSIN

Ce qui est intéressant et cela va dans le sens de cette remarque à savoir que nous vous présentons des chiffres qui concernent la totalité du bloc communal avec des disparités, nous le voyons quand nous regardons la partie qui concerne le Palais, et que certains schémas démontrent ce qui a été dit c'est-à-dire que la dette est importante au niveau de l'Etat et le bloc communal tient les finances de façon beaucoup plus précise et sérieuse.

#### Carole SALESSE

Il faut savoir aussi que seul l'Etat a le droit de voter un budget en déséquilibre contrairement aux communes, peut-être que des communes vont faire de la résistance en refusant de voter un budget en équilibre, elles seront dans l'illégalité mais cela provoquera des réactions.

Denis LIMOUSIN

*C'est pour cela que les différents leviers qui existent, nous en parlions tout à l'heure, l'impôt, les emprunts intéressants ou le coût des services, sont éminemment politiques et c'est en ce sens que le débat est intéressant.*

Madame le Maire

*Juste deux nuances par rapport à ce qui vient d'être dit, nous disons toujours que le budget de l'Etat est en déséquilibre il ne peut pas l'être sauf qu'il est équilibré par de l'emprunt sur le fonctionnement alors que les communes n'en ont pas le droit, c'est la différence. Je reviens sur ce qu'Yvan TRICART a dit tout à l'heure, les collectivités ne pourront pas forcément aller sur de l'emprunt, notamment les grosses collectivités qui ne doivent pas augmenter leur dette et leur recours à l'emprunt, clairement, l'Etat veut absolument maîtriser le fonctionnement global des collectivités locales en restreignant, par ce biais-là, leurs investissements. Nous allons même au-delà de ce qui avait été fait précédemment avec les baisses de dotations, là, c'est une main mise comme nous n'avons jamais connu sur l'action des collectivités.*

Yvan TRICART

*Avec à terme la remise en cause d'un certain nombre de services dans un certain nombre de collectivités.*

Madame le Maire

*Absolument.*

Yvan TRICART

*Celles qui auront contractualisé n'auront pas le choix, alors que, parallèlement, l'ISF est réduit de 40 milliards, un cadeau faramineux. L'Etat récupère 13 milliards sur les communes pour faire des cadeaux. Du fait du contexte général, je trouve bien que nous ayons cet échange car ce ne sont pas simplement des chiffres ou des courbes, certes intéressants, mais, il faut aussi que nous montrions ce qu'il y a derrière.*

Madame le Maire

*L'affichage va être le même, je veux bien me projeter en 2020, mais, je ne pense pas me tromper de beaucoup. Ici, ce sont les 11 milliards pris sur les collectivités qui ont été la seule économie réalisée, ce seront les 13 milliards demandés qui seront la seule part de diminution du déficit. Nous voyons bien le mécanisme, cela correspond effectivement à ces fameux 3% où l'Etat est dans le négatif, il faut qu'il remonte à zéro, ce sera le désendettement des collectivités qui va profiter à l'ensemble de la dette de tous : Etat, collectivités locales et sécurité sociale.*

Yvan TRICART

*Avec la baisse des services.*

Madame le Maire

*Avec la baisse des services, de toute façon, au bout d'un moment cela ne pourra pas faire autrement puisqu'il est demandé, plus spécifiquement, aux grosses collectivités, de réduire le fonctionnement de 1,2% hors inflation, l'inflation étant de 1,2% il faudrait être à zéro d'augmentation, ne serait-ce sur les charges de personnel, il faut réduire, cela impose des restrictions au niveau des budgets de fonctionnement indépendamment de ce que nous pouvons produire en ressources, à part pour les collectivités qui peuvent encore investir et qui ont des marges pour augmenter la fiscalité cela ne sert pas à grand-chose, car ce qui est demandé c'est vraiment de faire une économie sur les charges de fonctionnement, donc de baisser les services à la population, de réduire le personnel dans les collectivités, c'est cela la ligne de conduite.*

Denis LIMOUSIN

*Nous avons les éléments chiffrés et après nous avons l'analyse politique qu'on se doit de faire.*

Yvan TRICART

*Sur la hausse de la CSG, l'Etat compense une partie mais pas la totalité.*

Madame le Maire

*Pour les agents du service public, les communes doivent compenser la hausse de 1,7%, pour atténuer cette charge des communes, il nous est autorisé un allègement des cotisations patronales sur l'assurance maladie, mais, n'étant pas à la hauteur de la compensation de la CSG, c'est une charge supplémentaire pour les communes. Comme ce n'est pas compensé par l'Etat en totalité, nous avons un reste à charge, et donc, une augmentation des charges de personnel pour la collectivité à partir de cette année.*

Denis LIMOUSIN

*Il y a cet aspect des choses concernant la commune mais concernant les agents, il n'est pas certain, au bout du compte, qu'ils aient exactement la totalité de la compensation.*

Madame le Maire

*Non plus.*

*Concernant le Budget AEP, en dépenses, une fois l'achat d'eau réalisé, et en recettes, les diverses taxes et la vente d'eau, la partie fonctionnement est résumée. Concernant la partie investissement, ce sont juste les remplacements de matériel pour l'entretien de nos réseaux, et, a priori, nous avons assez d'excédent sur le fonctionnement pour ne pas avoir recours à l'emprunt sauf problème particulier, nous ne sommes pas à l'abri d'avoir, sur un réseau, une mauvaise surprise, à ce moment-là, effectivement, sur ce petit budget cela ne suffira pas, mais, nous nous gardons la marge de l'emprunt pour plus tard tant que nous n'avons pas de grosses opérations. En revanche, nous prêtons bien attention à maintenir notre réseau afin qu'il soit de bonne qualité pour qu'il n'y ait pas de soucis qui se répercutent sur le fonctionnement, et donc, sur le prix pour l'utilisateur.*

Denis LIMOUSIN

*D'ailleurs nous avons établi nos tableaux en fonction de la consommation 2017, en tenant compte aussi du taux de perte.*

Carole SALESSE

*De façon globale, le document présenté est effectivement très complet mais très complexe aussi, il faut être honnête, même s'il est bien présenté ce n'est pas toujours facile de tout comprendre. Le DOB présente l'état des lieux, mais, permet aussi, de se poser des questions sur les prévisions à venir. Ce que j'ai pu retenir dans ce DOB, nous avons eu des nouveaux investissements qui ont et qui vont générer des nouvelles charges, y-a-t-il une perspective de pouvoir les financer ? Je pensais notamment aux ventes de repas de la cuisine centrale autres que celles déjà en cours aujourd'hui.*

Madame le Maire

*Cela se travaille sur du plus long terme, et, c'est aussi pour cela que cet investissement a été réalisé de cette façon. Il n'a pas vocation à faire uniquement des repas pour la commune, mais s'inscrit bien dans la perspective de développement du service pour justement avoir des ressources supplémentaires.*

Carole SALESSE

*Aujourd'hui cela reste un investissement qui nous coûte plus qu'il ne nous rapporte, même si, le service public n'a pas vocation de rapporter, il faut bien que nous puissions équilibrer.*

Madame le Maire

*De toute façon, comme sur l'ensemble des services publics pour la commune, cela coûte effectivement plus que ça ne rapporte. Concernant l'utilisation propre de la cuisine centrale, c'est là où il y a le plus de dépenses et où le coût du repas cantine (denrées, préparations et service) coûte le plus à la collectivité. Après, nous sommes plus sur de la prestation, les repas pris sont distribués avec juste un coût de portage, là nous pouvons effectivement davantage retomber sur nos pattes, mais, pour nos cantines, ce n'est pas la logique et ce ne sera jamais la logique.*

Carole SALESSE

*Je suis assez d'accord sur le fait que ce ne soit pas la logique, mais, pour autant, nous avons calibré la cuisine, elle aurait pu être plus petite, sur une logique de service public qui ne soit pas démesurée ou sous-estimée par rapport aux besoins des palaisiens ou d'autres populations.*

Madame le Maire

*Clairement cet équipement a vocation à se développer et à apporter un service à d'autres collectivités via un service payant, nous nous inscrivons dans cette démarche. Pour la collectivité qui relève du service public pur nous serons toujours déficitaires, par contre, sur le service prestataire que nous pourrions être amenés à faire dans les années à venir, effectivement, ce sera un moyen d'avoir des ressources complémentaires.*

Carole SALESSE

*Ou du moins d'équilibrer nos charges.*

Madame le Maire

*Nous aurons du mal à les équilibrer, mais avoir des recettes supplémentaires, oui et il va bien falloir en trouver quelque part sinon nous allons avoir du mal.*

Carole SALESSE

*Nous l'avons vu dans le document qui nous a été remis, il y a une augmentation des charges liée, entre autre, au fonctionnement de la cuisine centrale, que ce soit des charges de personnel ou d'énergie, peut-être avons-nous sous-estimée cette donnée par rapport au projet.*

Madame le Maire

*Lorsque nous avons prévu l'équipement, nous ne savions pas qu'il y allait y avoir des baisses de dotations.*

Yvan TRICART

*François HOLLANDE avait annoncé la couleur.*

Madame le Maire

*Pas lorsque nous avons prévu l'équipement en fin du mandat d'avant, et, il avait beau annoncer la couleur, en 2012, nous ne savions pas que nous allions avoir des baisses de dotations de cette importance. Je n'aurais pas parié que nous aurions 400 000 euros de moins sur la collectivité, et, je ne sais pas qui aurait pu le parier à l'époque. Effectivement, se retrouver avec beaucoup moins de ressources et des charges en plus en face, il faut trouver d'autres moyens de les assumer. Mais cela ne remet pas en cause la nécessité de l'équipement, à un moment donné, sur la restauration municipale il fallait faire quelque chose, nous ne pouvions pas continuer comme cela. Nous pouvions peut-être le faire différemment, mais avec un coût de fonctionnement tout autant important, alors que cet équipement-là permet d'aller chercher des recettes ailleurs, chose que n'aurait peut-être pas permis un autre choix.*

Christophe LABROSSE

*Cela ne fait pas à peine un an qu'il est à notre charge, tu as parlé de long terme, je pense qu'il faut attendre de voir. Je suis d'accord avec Carole SALESSE, mais nous débutons.*

Carole SALESSE

*Vu, que nous sommes capables de faire de la prestation, il faut s'orienter vers cela.*

Christophe LABROSSE

*Cet équipement a été fait dans cet esprit-là.*

Madame le Maire

*Dans une semaine, cela fera un an que la cuisine centrale fonctionne et nous sommes déjà prestataire pour une autre collectivité. C'est quelque chose effectivement à développer.*

Yvan TRICART

*J'ai regardé le DOB, il nous donne beaucoup d'éléments, c'est un bon travail de technicien administratif, il est bien fait, mais un Conseil Municipal, à partir des éléments fournis par les administratifs, doit arriver à en tirer des leçons politiques et quelle politique nous voulons pour le Palais. C'est là où je reste sur ma faim, car, lorsque nous regardons l'analyse par rapport à 2017, les charges de fonctionnement ont augmenté 9,2 %, vous nous dites que vous les aviez prévues, donc j'ai recherché, nous avions prévu une hausse de 60 000 euros...*

Denis LIMOUSIN

*Ce ne sont pas les charges de fonctionnement mais le chapitre 011.*

Yvan TRICART

*Le chapitre 011 augmente de 9,2%, nous l'avions prévu, il est vrai que nous avions prévu une hausse de 60 000 euros, nous avons une hausse de 122 000 euros.*

Madame le Maire

*Il n'y a pas que cela qui a augmenté.*

Yvan TRICART

*Oui mais dans nos prévisions nous disions 60 000 euros.*

Madame le Maire

*Pour cette partie-là mais dans l'augmentation totale il n'y a pas que cela.*

Yvan TRICART

*L'énergie a augmenté, certes, mais, dans une commission des travaux du mois de juin 2017, nous prévoyions une économie prévisionnelle financière compte tenu de l'éclairage à Led de 20 000 euros.*

Madame le Maire

*Sur l'éclairage public.*

Yvan TRICART

*Tout à fait. Donc au final cela nous fait 120 000 euros plus l'économie de 20 000 euros à côté. Il faut que nous réfléchissions bien à ce que cela veut dire. Vous nous dites que pour 2018, nous allons avoir la cuisine centrale sur un temps complet, donc cela va nous coûter plus cher, et nous allons avoir également les vestiaires du stade, sincèrement, j'ai du mal à suivre ce raisonnement, nous avons un vieux bâtiment, nous le remplaçons pas un bâtiment neuf, économe puisqu'il est neuf, et cela va nous coûter plus cher que l'ancien.*

Madame le Maire

*Je n'ai pas dit que cela allait nous coûter plus cher que l'ancien.*

Yvan TRICART

*C'est ce qui nous a été dit. J'ai un peu du mal à suivre. Et tout cela pour arriver à la conclusion qu'en investissement nous ne pouvons pas faire grand-chose.*

Madame le Maire

*Cela était prévu depuis plusieurs années.*

Yvan TRICART

*Nous aurons donc des investissements limités. Je trouve dommage que nous ne puissions pas partir des besoins qui existent ici au Palais. C'est vrai que nous sommes toujours en instance de réouverture de la bagnade, encore en manque sur les questions culturelles.*

Madame le Maire

*Si vous essayez de me dire que nous manquons d'une salle culturelle, je ne pense pas.*

Yvan TRICART

*En clair, nous nous apprêtons à un petit budget.*

Madame le Maire

*La commune du Palais a un petit budget sauf à avoir des ressources nouvelles qui nous permettent de. Vous le voyez, au niveau de la présentation faite de l'état des collectivités au niveau national, si d'autres collectivités ont pu faire croire leur investissement alors que d'autres l'ont déjà drastiquement diminué, il n'y a pas de miracle, regardez l'augmentation du taux de fiscalité. Après, quand dans le même temps, vous avez une baisse des dotations très importante, je rappelle que la moyenne pour les collectivités au niveau national était de 5%, pour notre collectivité cela a représenté quand même plus de 9% des recettes réelles de fonctionnement, c'est énorme, cela veut dire que certains n'ont rien payé du tout, après c'est un choix. La compensation, si elle ne passe pas par la fiscalité, cela veut dire qu'il n'y en n'a pas, donc, automatiquement, vous baissez vos capacités à pouvoir investir, puisque vous réduisez votre épargne. Même si pour nous notre épargne brute n'est pas diminuée, une fois que nous avons remboursé les intérêts et le capital de la dette, nous voyons ce qu'il reste et avec ce qu'il reste nous ne faisons pas de miracle sauf à augmenter la marge par des taux de fiscalité qui sont complètement démesurés par rapport à la capacité des habitants, c'est tout et ce n'est pas nouveau pour la commune du Palais, et ce ne sont pas les choix qui ont été faits. Nous sommes une commune pauvre, je ne sais pas comment le dire mieux que cela et ce n'est pas pour que nous soyons regardés avec des gros yeux ronds et nous stigmatiser, mais nous sommes une commune avec de faibles ressources et de très faible capacité de ressources, ce n'est pas pour rien si dans la répartition solidaire, et j'espère qu'elle le sera encore, du FPIC par l'agglomération, le critère de solidarité est sur la pauvreté réelle des communes, c'est-à-dire son potentiel à capter des ressources par rapport à ses charges en tenant compte d'un certain nombre de paramètres, ce n'est pas pour rien si c'est la commune du Palais qui a le plus à ce titre-là. Avec une analyse très objective de nos données, et les autres collègues aussi regardent pour eux, notre commune est la moins bien équipée pour se battre dans la même cour que les autres, nous n'allons pas nous auto flageller, mais, sans faire de flagorneries, nous nous en sortons dans cette commune très bien compte tenu des ressources dont nous disposons. Après,*

*nous pouvons faire des choix différents, je vous l'accorde, mais cela est autre chose, et faire tout ce qui a été fait et tout ce qui va encore se faire avec le peu de recettes que nous avons, c'est bien.*

Yvan TRICART

*Dans les investissements, c'est le sentiment que j'ai, c'est un petit budget, est-ce que ce qui est annoncé sera bien tenu ? C'est une vraie question que je pose car je vais prendre l'exemple de l'informatique dans les écoles...*

Madame le Maire

*Ce poste de dépense est en fonctionnement, justement, et dans l'alourdissement de notre fonctionnement nous avons prévu aussi de réaliser cela.*

Yvan TRICART

*Je rappelle juste que nous avons prévu de le faire l'an dernier.*

Madame le Maire

*Il y a eu un appel d'offres infructueux d'où le décalage.*

Yvan TRICART

*Au Budget Primitif 2017, vous interrogiez Corinne JUST au sujet de l'informatisation des écoles pour lancer les commandes.*

Madame le Maire

*Tout à fait mais les appels d'offres ont été infructueux.*

Yvan TRICART

*Sur la question handicap, comme nous avons repoussé, la marche devient de plus en plus haute pour tenir nos engagements pris auprès de la préfecture.*

Madame le Maire

*L'engagement a une contrepartie aussi en subvention, nous n'avons pas intérêt à le laisser passer.*

Yvan TRICART

*Si nous avons des investissements faibles, il faut qu'ils soient tenus.*

Madame le Maire

*J'entends bien et j'entends bien les tenir.*

Yvan TRICART

*Il y a des différences entre ce que nous avons voté en investissement en 2017 et ce que nous avons réalisé. Là, il faut vraiment que nous arrivions à tenir ce que nous votons, même si un certain nombre de choix faits ne sont pas les nôtres, mais, ceux des écoles et notamment l'informatisation sont les mêmes que les nôtres, nous souhaitons donc qu'ils soient tenus.*

Madame le Maire

*Pour l'informatique des écoles, c'est prêt.*

Denis LIMOUSIN

*Politiquement, il y a un levier que nous n'avons pas voulu utiliser ou très peu sur ce mandat, c'est celui de la fiscalité, d'autres communes, pour parer justement à ces baisses de dotations ont utilisé ce levier. La dimension politique que nous avons voulu donner dans nos budgets respectifs sur cette mandature a bien été d'avoir une fiscalité la plus modéré possible. Je rappelle que 400 000 euros de baisses de dotations d'Etat, cela représente 15% d'augmentation d'impôt et nous n'avons tenu à faire cela. Nous avons parlé tout à l'heure de l'encours de la dette de 4,8 millions, je rappelle qu'en 2012 nous étions à 5,2 millions, malgré le contexte difficile, et une situation particulière au Palais où nous ne sommes pas considérés comme une commune riche, nous avons réussi à maîtriser aussi notre dette et ce n'est pas à négliger non plus.*

Madame le Maire

*Nous en sommes au stade des orientations, tout cela sera à traduire dans le budget.*

Carole SALESSE

*Concernant la maintenance des bâtiments communaux, je pense entre autre au gymnase, je pense qu'il faut vraiment s'attacher à prévoir une ligne budgétaire pour ces travaux.*

Madame le Maire

*Cela fait partie des grosses lignes qui coûtent car le gymnase est vétuste, globalement nos bâtiments sont vieillissants et la rustine ne suffit plus, donc cela alourdit notre budget aussi.*

Carole SALESSE

*La crainte est de voir que certains de nos bâtiments, par manque d'investissement par manque de budget ne soient plus maintenus.*

Madame le Maire

*Au bout d'un moment, du fait de la vétusté, il y a un seuil au bout duquel certain bâtiment coûte plus cher en entretien que raisonnable. Néanmoins, tant que nous n'avons pas suffisamment pour refaire un équipement, je ne me vois pas arrêter le fonctionnement du gymnase, puisque nous ne pouvons pas proposer de plan B avec une autre structure. Effectivement, le gymnase fait partie des bâtiments qui coûtent beaucoup plus qu'il ne faudrait de par sa vétusté, cependant, nous allons l'amener jusqu'au bout, jusqu'à ce que la collectivité soit, éventuellement, en capacité de faire autre chose.*

Carole SALESSE

*Dans ce type de bâtiment, se pose aussi la question de la sécurité, je pense que des personnes qui connaissent un peu plus le gymnase que moi pourraient intervenir pour expliquer que certaines choses, en termes de sécurité, sont à revoir.*

Madame le Maire

*En ce qui concerne la sécurité, nous sommes soumis à des contrôles réguliers et le bâtiment ne peut pas être utilisé s'il n'a pas le feu vert des commissions de sécurité qui passent régulièrement et que nous devons faire tous les 6 mois je crois. Donc, de ce côté-là, nous sommes bons, sinon nous ne pourrions pas maintenir l'accès du public dans le bâtiment.*

Carole SALESSE

*Toujours concernant ces bâtiments anciens, il serait bien de prévoir de la maintenance pour pouvoir diminuer nos coûts énergétiques, je pense notamment au chauffage.*

Madame le Maire

*C'est plus que de la maintenance qu'il faut prévoir pour diminuer les coûts énergétiques, c'est vraiment de l'investissement. C'est là où le seuil de vétusté est important sur ce bâtiment-là, entre tout ce qu'il faudrait faire pour l'améliorer par rapport à une structure neuve, les choses s'analysent.*

Carole SALESSE

*Je vais rebondir sur une présentation que nous avons eue par rapport à la friche de Valdi, notamment les décisions prises de pouvoir utiliser une partie du site, nous risquons d'avoir des discordances entre nos équipements et ceux qui pourraient être proposés sur ce site. Nous avons ce gymnase en très mauvais état, et peut-être aurons-nous à côté, certes confiés à une gestion privée, des bâtiments qui seront de meilleures qualités et avec une meilleure image.*

Madame le Maire

*Ils seront neufs. Après, ils n'auront pas la même vocation, nous sommes plus sur un projet de reconversion de site avec une activité compatible avec ce type de conversion qui doit fédérer bien au-delà de la commune pour susciter l'intérêt, y compris financier, de la région Nouvelle Aquitaine. C'est un peu cela la clé du projet puisque celui-ci est inscrit dans le contrat d'attractivité entre l'agglomération et la Nouvelle Aquitaine. Pour que la région s'y intéresse, il faut un projet d'envergure qui dépasse nettement les besoins communaux, et, je crois que les élus régionaux sont assez sensibles à la reconversion des sites industriels tels que celui-ci. Il est vrai que cela risque d'être frustrant par rapport aux besoins pratico pratiques de nos associations, mais, sur du très local, sur ce site-là, personne ne nous aidera si nous devons faire de l'investissement uniquement palaisien, même si après, il concernera un public, comme tous nos équipements sportifs, bien au-delà de nos frontières. C'est là, toute l'ambiguïté de ces problèmes de reconversion de friches, ce sont des enjeux qui nous dépassent, et, nous sommes bien heureux qu'ils nous dépassent quand il faut aller chercher les financements. Mais de ce fait, il y a aussi le revers, ces équipements doivent s'inscrire dans un certain type de projet, et, ce n'est pas le petit projet local du Palais-sur-Vienne qui peut être générateur de financements et retenir l'intérêt de la Nouvelle Aquitaine et*

*d'autres financements. J'aimerais bien que nous soient financés un gymnase, un dojo fonctionnel et bien équipé, mais, à part en rêver, pour l'instant mes projets se limitent un peu à cela.*

Yvan TRICART

*Je ne vais pas revenir sur le débat concernant la cuisine centrale, mais, je ne peux pas m'en empêcher. Nous avons un très bel équipement qui a coûté cher et qui nous coûte cher, au-delà des possibilités d'avoir une mutualisation avec d'autres communes, ne pouvons-nous pas envisager une amélioration aussi pour les enfants ? En clair, je veux parler du bio. Ce n'est pas dans les investissements mais dans le fonctionnement, pour autant, comme nous avons un très bel outil, ne pouvons-nous pas aussi regarder de ce côté-là.*

Madame le Maire

*Nous pouvons y cuisiner de tout y compris du bio, sauf, que nous n'en cuisinons pas autant que vous le souhaiteriez, mais, nous nous y acheminons.*

Yvan TRICART

*Nous sommes loin de ce qui se fait dans de nombreuses communes. Beaucoup font mieux que nous, dans l'Hérault par exemple, entre les circuits courts et le bio...*

Madame le Maire

*Les circuits courts ne sont pas forcément bio.*

Yvan TRICART

*Bien sûr, mais ils ont 30 à 40 % de produits qui viennent des circuits courts et 15 % à 20 % de bio, maintenant c'est courant dans les communes et nous en sommes très loin. Je pense que le souci des parents est d'avoir de la qualité, de savoir d'où viennent les produits, nous allons au-devant d'une demande réelle des parents, ne pouvons-nous pas commencer à y réfléchir et à anticiper, car, je pense qu'il faut anticiper ce que sera demain une vraie demande.*

Madame le Maire

*Nous avons déjà une part de bio, pas suffisante, je veux bien. Nous faisons déjà aussi appel aux circuits courts, mais, ce n'est pas du bio, et, je tiens à bien séparer les deux, car, sur la plate-forme Agilocal, qui est reconnue à l'échelle de notre département, il n'y a pas que du bio, ce sont les produits de notre terroir et si nous sommes parfois sur des produits proches du bio, ils ne le sont pas à 100%, nous sommes plutôt sur du raisonné, et, pour avoir vérifié, même sur des labels parfois bio. Que nous tendions vers le bio, ce sera mieux pour tout le monde, après, nous ne le serons pas à 100%, mais, au fur et à mesure de nos marchés, nous augmentons, pas autant que vous le souhaiteriez, mais nous augmentons régulièrement notre part de bio. Quant à la production locale, cela fait un moment que nous le faisons, mais nous ne sommes pas sur du bio.*

Conformément aux articles L 4311-1, L 3312-1 et L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

### **Le conseil Municipal**

**A DEBATTU** sur les orientations générales du budget 2018 présentées par Madame le Maire.

Par ailleurs, **le Conseil Municipal**

**PREND ACTE** du débat d'orientations budgétaires pour 2018.

### **DELIBERATION n°2/2018**

### **Modification d'Autorisation de Programme et Crédit de paiement (AP/CP) pour la construction d'une cuisine centrale**

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 28 février 2018

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 28 février 2018

Madame le Maire

*Ce point découle du PPI, il s'agit de la modification d'Autorisation de Programme et Crédit de paiement pour la construction de la cuisine centrale, il nous faut la modifier pour tenir compte d'un reliquat qu'il nous reste à payer sur 2018 à hauteur de 177 879 euros. Il nous a donc fallu recalculer cette autorisation de programme sur les 5 exercices en tenant compte de ce reliquat. Vous sont rappelés également les financements obtenus par rapport à cet équipement.*

Par délibération n°109/2014 du 18 décembre 2014 modifiée par les délibérations référencées 10/2016 en date du 06 avril 2016 et 9/2017 en date du 07 mars 2017, le conseil municipal a voté, pour les travaux relatifs à la construction d'une cuisine centrale, une autorisation de programme et crédits de paiement.

Afin de tenir compte de l'avancement du projet, il convient de modifier cette AP/CP comme suit :

1 - Montant global de l'AP : 1 800 000 € TTC

- + CP 2014 : 25 536 €
- + CP 2015 : 105 693 €
- + CP 2016 : 842 001 €
- + CP 2017 : 648 891 €
- + CP 2018 : 177 879 €

2- Financement :

- + Subvention DETR 1ère tranche : 100 000 €
- + Subvention Conseil Départemental 1ère et 2ème tranche : 80 000 €
- + Subvention DETR 2ème tranche : 150 697 €
- + Part communale : 1 469 303 € dont 1 275 000 € financé par emprunt CDC

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

**DECIDE DE :**

- **VOTER** la modification de l'Autorisation de Programme et la répartition des Crédits de Paiement telles que présentées ci-dessus ;

- **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif des exercices concernés.

Votes pour cette délibération :

Pour : 22

Contre : 2 (Yvan TRICART – Carole SALESSE)

Abstentions : /

### **DELIBERATION n°3/2018**

#### **Modification d'Autorisation de Programme et Crédit de paiement (AP/CP) pour la mise en accessibilité du stade Raymond Claveyrollas**

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 28 février 2018

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 28 février 2018

Madame le Maire

*Ce point concerne là-aussi une modification d'Autorisation de Programme et Crédit de paiement pour la mise en accessibilité du stade Raymond Claveyrollas, il s'agit des vestiaires avec un reliquat sur 2018 de 18 217 euros. De la même façon, vous sont rappelés les sommes et les financements obtenus.*

Par délibération n°110/2014 du 18 décembre 2014 réactualisées par la délibération n°11/2016 du 06 avril 2016 et n°17/2017 du 04 avril 20147, le conseil municipal a voté, pour les travaux relatifs à la mise aux normes accessibilité du stade Raymond Claveyrollas, une autorisation de programme et crédits de paiement.

Afin de tenir compte de l'avancement du projet, il convient de modifier cette AP/CP comme suit :

1- Montant global de l'AP : 343 000 € TTC

- + CP 2015 : 3 938 €
- + CP 2016 : 10 397 €
- + CP 2017 : 310 448 €
- + CP 2018 : 18 217 €

2- Financement :

- + Subvention DETR : 61 550 €
- + Subvention CTD : 24 620 €
- + Part communale : 256 830 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**DECIDE DE :**

- **VOTER** la modification de l'Autorisation de Programme et la répartition des Crédits de Paiement pour la mise en accessibilité du stade Raymond Claveyrollas telles que présentées ci-dessus ;

- **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif des exercices concernés.

Votes pour cette délibération :

Pour : 22

Contre : 2 (Yvan TRICART – Carole SALESSE)

Abstentions : /

Madame le Maire

*Laetitia BOUTY va nous quitter, je tiens à remercier devant l'ensemble du Conseil Municipal, comme je l'ai fait lors de la commission des finances le travail qui a été fourni, car il est très complet, je comprends que cela puisse être compliqué, mais, tout est vraiment détaillé et tout y est, c'est vraiment un travail appréciable qui aide à la compréhension en détail du budget communal et de son exécution. Merci Laetitia.*

#### **DELIBERATION n°4/2018**

#### **Signature d'une convention de servitude de passage avec la commune de Saint-Priest Taurion et M. DE LAVERGNE Philippe sur les parcelles AZ 32, 34 et 103 sises sur la commune de Saint-Priest Taurion**

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 28 février 2018

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 28 février 2018

Madame le Maire

*Ce point suivant concerne la signature d'une convention de passage sur un chemin privé, convention tripartite avec le propriétaire du chemin Monsieur de LAVERGNE Philippe et la commune de Saint-Priest Taurion. Vous le savez, autant que faire se peut, nous essayons de passer des conventions pour nos cheminements pédestres, avec plus ou moins de bonheur selon les propriétés traversées, à chaque fois que nous avons l'accord du propriétaire, nous passons une convention pour régulariser les choses, donc, là, il s'agit de parcelles privées qui sont situées sur la commune de Saint-Priest-Taurion et qui constituent une partie de la boucle du chemin du Bournazeau jusqu'aux Maisonnettes. Le plan projeté ne montre pas parfaitement le chemin, ceci étant, la signature de la convention permet de sécuriser juridiquement les choses pour continuer à organiser nos chemins de promenade.*

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que, dans le cadre du projet de la commission environnement de mettre en place des itinéraires de promenade, l'itinéraire du Bournazeau aux Maisonnettes emprunte le territoire de la commune de Saint Priest Taurion sur un chemin privé appartenant à M. DE LAVERGNE Philippe.

Il convient donc de régulariser le passage des piétons et des cycles sur ses parcelles cadastrées AZ 32, 34 et 103 situées au lieu-dit Le Mas Levrault.

Une convention pourrait donc être signée avec M. DE LAVERGNE Philippe et la commune de Saint-Priest Taurion afin de préciser les obligations et les responsabilités de chacune des parties.

Signée pour une durée de 5 ans, reconductible tacitement, elle permettrait aussi l'inscription potentielle de l'itinéraire au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

#### **DECIDE DE :**

- **AUTORISER** Madame le Maire à signer la convention avec M. DE LAVERGNE Philippe et la commune de Saint-Priest Taurion, en vue de permettre le passage des piétons et des cycles sur les parcelles AZ 32, 34 et 103 situées au lieu-dit Le Mas Levrault, ainsi que tous les documents nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.

#### **DELIBERATION n°5/2018**

#### **Modification du tableau des emplois**

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 28 février 2018

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 28 février 2018

Madame le Maire

*Ce point concerne le tableau des emplois communaux avec la transformation, et c'est un point important nous en avons souvent parlé, d'un poste d'adjoint technique principal 2ème classe titulaire à temps complet en un poste d'ATSEM principal 2ème classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> mars 2018, c'est dans le cadre de l'évolution des carrières de agents et des possibilités que nous avons maintenant de transformer certains postes, ce qui nous permet d'avoir notre quota d'ATSEM.*

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'il appartient à l'organe délibérant de la Collectivité, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois permanents à temps complet ou à temps non complet nécessaires au bon fonctionnement des services.

**VU** la demande d'intégration directe d'un adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe en ATSEM principal 2<sup>ème</sup> classe,

Il est nécessaire de revoir le tableau des emplois en transformant un poste d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet en un poste d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> mars 2018.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**DECIDE DE :**

- **ACCEPTER** le tableau des emplois communaux ci-joint.

Catégorie	Nombre d'emplois	Libellés	Pourvus	A pourvoir
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>				
	1	DGS	1	0
Cat. A	1	Attaché principal	1	0
Cat. B	3	Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe	3	0
Cat. B	1	Rédacteur principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	0
Cat. B	1	Rédacteur	1	0
Cat. C	3	Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	3	0
Cat. C	4	Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	4	0
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>				
Cat. A	1	Ingénieur principal	1	0
Cat. B	4	Technicien principal 1 <sup>ère</sup> classe	4	0
Cat. B	2	Technicien	2	0
Cat. C	2	Agent de maîtrise	2	0
Cat. C	5	Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	5	0
Cat. C	12	Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	12	0
Cat. C	1	Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe TNC (30h)	1	0
Cat. C	23	Adjoint technique	23	0
Cat. C	1	Adjoint technique TNC (14,74 h/35)	1	0
Cat. C	1	Adjoint technique TNC (24 h)	1	0
Cat. C	1	Adjoint technique TNC (19 h)	1	0
	1	Apprenti	1	0
<b>FILIERE ANIMATION</b>				
Cat. C	1	Adjoint d'animation principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	0
Cat. C	1	Adjoint d'animation	1	0
Cat. C	1	Adjoint d'animation TNC (25h)	1	0
<b>FILIERE CULTURELLE</b>				
Cat. B	1	Assistant de conservation principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	0
Cat. C	2	Adjoint du patrimoine principal 1 <sup>ère</sup> classe	2	0
Cat. B	2	Assistant d'enseignement artistique principal de 1 <sup>ère</sup> classe à TNC (10h/semaine) (discipline Danse et discipline flûte)	2	0
Cat. B	1	Assistant d'enseignement artistique (Contractuels) à TNC (5h00/semaine) pour l'année scolaire 2017/2018 (discipline Piano)	1	0
Cat. B	1	Assistant d'enseignement artistique (Contractuels) à TNC (5h50/semaine) pour l'année scolaire 2017/2018 (discipline Guitare)	1	0
Cat. B	1	Assistant d'enseignement artistique (Contractuels) à TNC (3h67/semaine) pour l'année scolaire 2017/2018 (discipline percussions)	1	0
<b>FILIERE SPORTIVE</b>				
Cat. A	1	C. D. I. (grade conseiller des A. P. S.)	1	0
<b>FILIERE SOCIALE</b>				
Cat. B	1	Assistant socio-éducatif principal	1	0
Cat. B	1	Educateur de jeunes enfants TNC (8 h)	1	0
Cat. C	2	ATSEM principal de 2 <sup>ème</sup> classe	2	0

## **DELIBERATION n°6/2018**

### **AGGLO – Désignation des représentants au sein de la Commission Consultative de Règlement Amiable**

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 28 février 2018

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 28 février 2018

#### **Madame le Maire**

*Ce dernier point concerne la désignation de représentants au sein de la Commission Consultative de Règlement Amiable qui siège auprès de l'agglomération, cette commission se réunit pour traiter des demandes des commerçants ou artisans qui ont subis un préjudice du fait de la présence de travaux faits pas l'agglomération. Cela a été le cas pour la Ville de Limoges et pour nous dans le cadre des travaux de voirie qui ont eu lieu sur les rue Turgot et Pierre et Marie Curie qui ont empêchés la circulation et l'accès aux commerces pendant quelques temps. La boucherie a déposé un dossier, il convient donc de réunir cette commission pour ce qui concerne la commune c'est pourquoi il nous faut désigner des représentants de la commune. Je vous propose Denis LIMOUSIN et Martial BRUNIE pour le côté finances et celui des travaux. Cette commission est très importante pour le commerçant en question.*

Une Commission Consultative de Règlement Amiable a été créée afin de soutenir l'activité commerciale du centre-ville pendant les périodes de travaux en ouvrant droit aux commerçants et artisans du secteur concerné à une indemnisation amiable pour les préjudices commerciaux subis.

Fort de cette expérience, Limoges Métropole a souhaité étendre ce dispositif à l'ensemble du territoire communautaire pour tous les travaux de voirie susceptibles d'entraîner des préjudices commerciaux aux commerçants ou artisans riverains. Une commission permanente qui s'activerait à chaque demande est ainsi créée, elle serait présidée par un magistrat du tribunal administratif et composée de représentants de chambres consulaires, d'un représentant de la préfecture, d'un représentant de la DGFIP, de deux représentants de Limoges Métropole et de deux représentants de la commune sur laquelle se sont déroulés les travaux.

Des travaux de voirie se sont déroulés sur la commune du Palais-sur-Vienne et ont eu pour conséquence d'entraver le bon fonctionnement des commerces riverains et notamment la boucherie charcuterie sise au 7 rue Victor Hugo.

Afin d'activer cette commission permanente, il convient de désigner deux représentants de la commune pour y siéger.

Il vous est proposé la désignation de Messieurs Denis LIMOUSIN et Martial BRUNIE chargés respectivement des finances et des travaux.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

#### **DECIDE DE :**

- **DESIGNER** Messieurs Denis LIMOUSIN et Martial BRUNIE, représentants de la collectivité, pour siéger au sein de la Commission Consultative de Règlement Amiable.

*L'ordre du jour étant épuisé, présentation est faite du projet du futur EHPAD aux membres du Conseil Municipal.*

Fin de la séance à 20h15